

Rémunérations variables au titre de 2013

Sur proposition du Comité des rémunérations du 03 mars 2014, le Conseil d'administration a déterminé la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux. Ces rémunérations sont conformes aux dispositions définies en 2013.

M. Baudouin Prot a souhaité se conformer aux recommandations de marché qui n'approuvent pas l'inclusion d'une part variable dans la rémunération d'un Président non exécutif et a donc renoncé, à compter de l'exercice 2013, à bénéficier d'une rémunération variable annuelle.

Les rémunérations variables des mandataires sociaux exécutifs seront différées sur trois années en proportion de 60% avec un plancher de 300 000 € payables en 2014. La partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2015, 2016 et 2017. Les montants différés seront soumis à une condition de rentabilité des fonds propres et indexés pour moitié sur l'évolution du titre BNP Paribas depuis l'attribution.

Les rémunérations variables versées en 2014 sont de 632 000 € pour M. Jean-Laurent BONNAFE, Directeur Général, 324 000 € pour M. Philippe BORDENAVE, Directeur Général délégué, 300 000 € pour M. Georges CHODRON de COURCEL, Directeur Général délégué en charge de Corporate & Investment Banking et 300 000 € pour M. François VILLEROY de GALHAU Directeur Général délégué en charge de Domestic Markets. Les montants différés s'élèvent à 948 000 € pour M. Jean-Laurent BONNAFE, 486 000 € pour M. Philippe BORDENAVE, 350 000 € pour M. Georges CHODRON de COURCEL et 200 000 € pour M. François VILLEROY de GALHAU.

Au total, le montant global des rémunérations variables attribué aux mandataires sociaux a évolué dans les mêmes proportions que le bénéfice net part du Groupe.

Rémunérations fixes

Le Conseil n'a pas modifié les rémunérations fixes des mandataires sociaux.